

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

FEB 12 1980



SECTION



Distr.
GENERALE
A/35/88
7 février 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session

RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

Lettre datée du 6 février 1980, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la déclaration qu'a faite le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet d'archipels vietnamiens. Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration et de la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Conseil de sécurité".

L'ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) NGUYEN NGOC DUNG

ANNEXE

Déclaration, en date du 5 février 1980, du porte-parole du Ministère
des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au
sujet d'archipels vietnamiens

A la suite des opérations illégales que les autorités chinoises ont récemment menées dans l'archipel de Hoang Sa et dans le golfe de Bac Bo, en violation de la souveraineté territoriale du Viet Nam, le Ministère chinois des affaires étrangères a publié le 30 janvier un nouveau document pour justifier la "souveraineté" de la Chine sur les archipels vietnamiens de Hoang Sa et de Truong Sa.

Les autorités chinoises espéraient pouvoir falsifier à l'aide d'éléments fabriqués de toutes pièces le fait que constitue la juridiction du Viet Nam sur ces deux archipels.

Ce document chinois était conçu pour faire pièce, de façon d'ailleurs bien faible, au Livre blanc publié le 28 septembre dernier par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, où sont exposés des faits qui sont incontestables au regard du droit et apportent nettement la preuve de la souveraineté de l'Etat et du peuple vietnamiens sur Hoang Sa et Truong Sa, et pour donner un caractère légal aux activités illicites auxquelles se livrent des sociétés étrangères pour explorer et exploiter les ressources de ce secteur, de façon à mettre peu à peu la haute main sur la mer orientale et, pour finir, à s'en rendre maîtres. Ce document avait également pour but de détourner l'attention publique du fait que la Chine fait délibérément traîner et achopper les pourparlers sino-vietnamiens qui se déroulent actuellement à Beijing.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam rejette dans sa totalité ce document sans fondement légal ni justification établi par le Ministère chinois des affaires étrangères, et réaffirme que la souveraineté du Viet Nam sur Hoang Sa et Truong Sa est évidente et indéniable. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens ont la ferme volonté de défendre le droit de souveraineté sacré qu'ils détiennent sur ces deux archipels.
